

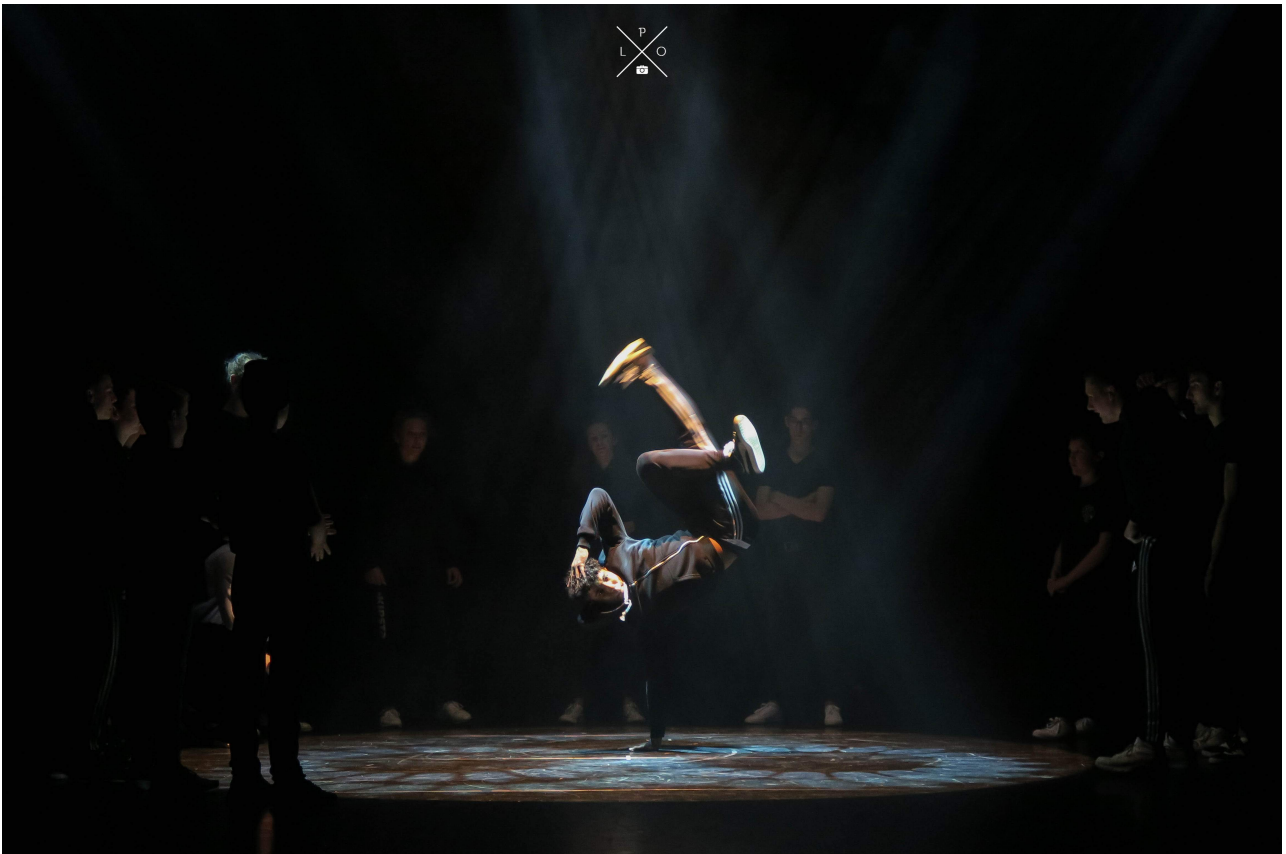


AMICALE LAÏQUE DE BOUGUENAIS

Chemin de la Pierre Levée 44340 BOUGUENAIS

Site internet : www.alb-bouguenais.fr

Inscription saison 2021-2022 cours de Danse Hip Hop



PAR L'Amicale Laïque de Bouguenais

VIE DE L'AMICALE LAIQUE DE BOUGUENAIS

Le fonctionnement de l'amicale est assuré en grande partie grâce à l'action de bénévoles qui ont un travail, une famille.... Mais qui ont choisi de donner un peu de leur temps.
Du temps pour proposer et organiser des activités pour les enfants et les adultes de la commune.
Du temps pour que les activités soient moins onéreuses et donc accessibles à un plus grand nombre.

Convivialité, dynamisme, activités de qualité, telles sont quelques-unes des volontés qui président à la vie de l'Amicale Laïque.

L'amicale Laïque vous propose tout au long de l'année les activités suivantes :

Danse, athlétisme, VTT, marche à pied, Lifestyle English, école du sport, marche Nordique, Girly Style.

L'amicale organise et participe à la fête des écoles, l'arbre de Noël des écoles, ainsi qu'à l'ensemble des manifestations des différentes activités.

Nous avons besoin de votre aide afin de prendre plaisir dans au loisirs que vous avez choisi et de régler l'adhésion la moins chère possible .

VIE DE LA SECTION HIP-HOP

Cette section s'est créée pour vous permettre d'accéder dans notre commune à cette activité attendue depuis plusieurs années.

Nous comptons sur vous pour participer à la vie de cette section ou tout simplement pour la préparation du gala de danse de fin d'année

Merci de communiquer vos coordonnées si vous souhaitez participer à l'organisation de la section hip hop

.....
.....
.....
.....



AMICALE LAÏQUE DE BOUGUENAIS

Chemin de la Pierre Levée 44340 BOUGUENAIS

site internet : www.alb-bouguenais.fr

Section HIP-HOP

FICHE D'INSCRIPTION Saison 2021/2022

Nom : Prénom.....

Date de Naissance : ... / ... / ... Lieu :

Adresse :

Commune : Code Postale :

: ... / ... / ... / ... / ... ☎ : ... / ... / ... / ... / ...

E-mail :@.....

Le participant à l'activité est-il adhérent à une Amicale Laïque ?

OUI NON

Si OUI Laquelle.....

Droit à l'image : Chaque adhérent ou son représentant légal, autorise expressément les dirigeants de l'Amicale Laïque de Bouguenais (ALB) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises dans le cadre de la vie associative, sur tous les supports et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les textes, les règlements, et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

7 ans à 17 ans	18 ans et plus
Adhésion FAL +ALB + Adhésion cours total = 183€	Adhésion FAL + ALB + Adhésion cours Total = 193€

Heure des cours dans la salle Marius Petipa sauf vacances scolaire et jours fériés

Samedi : 10h15 – 11h15

Initiation aux techniques de Danse - de 9 ans

Samedi : 11h30 – 12h30

Intermédiaire (approfondissement des techniques) + de 9 ans

Paiement à joindre

Chèque Espèce Chèques Vacances Pass sport

Transmettre le bulletin d'inscription dans la limite des places disponibles, auprès de Mme Marie Laure COLIN
72 rue Charles Brunelière 44340 Bouguenais.

AUTORISATION PARENTALE*

- Pour les mineurs uniquement

Renseignements relatifs à la santé de l'enfant :

Nom : Prénom :

Représentant Légal :

Nom : Prénom :

Barrer les mentions inutiles :

Allergies

Asthme

Epilepsie

Diabète

Autres :

Médicaments contre-
indiqués :

En cas d'accident et au cas où il ne serait pas possible de contacter la famille, « j'autorise l'encadrement de l'équipe, à appeler tout médecin acceptant de se déplacer immédiatement » :

Oui

Non

En ma qualité de représentant légale, j'atteste avoir renseigné le questionnaire de santé

Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions.

Fait à, le

Signature du représentant légal :

L'inscription sera prise en compte dès réception du règlement, de l'autorisation parentale.

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



Règlement intérieur de l'Amicale Laïque de Bouguenais section hip-hop

L'accueil au sein de l'activité de « la section danse de l'Amicale Laïque de Bouguenais » impose l'adhésion au présent règlement intérieur du participant, et de ses parents si celui-ci est mineur. Ce règlement intérieur formalise les règles de vie envers les formateurs, instructeurs et adhérents ainsi que des éléments non négociables liés à votre sécurité.

Il doit être daté, signé avec la mention « lu et approuvé »

En double exemplaires dont un sera conservé par la famille.

Art 1- Inscription

- Les adhésions sont valables du 1er septembre au 31 août de l'année suivante et aucun remboursement ne sera effectué en cours de saison suite à l'arrêt de l'adhérent.
- N'auront accès au cours, locaux ou au matériel de la section que les adhérents à jour de leur cotisation et ayant fourni un dossier complet composé des documents suivants :
 - Fiche d'inscription complétée
 - Fiche de renseignements et autorisation parentale pour les mineurs
 - Certificat médical de moins de 3 mois
- Une période d'essai est possible sur les 2 premières séances. Passer ce délai, l'inscription sera définitive et aucun remboursement ne sera effectué.
- Pour permettre une évolution d'apprentissage, aucune inscription sera prise après la fin du mois de décembre.
- Un juste au corps et un cache cœur vous sont prêtés en début de saison, nous vous demandons de les laver à la main afin de leur garder leur couleur initiale. Il devra être restitué en fin de saison.

Art 2- Règles de vie

- Respecter les règles élémentaires de bonne conduite et de politesse.
- Respecter les autres et ne pas utiliser de la violence verbale ou physique.
- Respecter les locaux et le matériel mis à disposition.
- L'apport d'objet de valeur ou non, est interdit (bijoux, montre, pendentif, collier etc..). L'Amicale Laïque de Bouguenais décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol de matériel personnel.
- Tout comportement dangereux, irrespectueux ou indécent vers un camarade ou un professeur engendrera l'exclusion immédiate et définitive de l'association.

Art 3 - Responsabilité parentale

- Les enfants mineurs sont pris en charge par la section à partir du moment où le responsable de la section ou le professeur est présent sur le lieu de l'activité et jusqu'à l'heure de fin de celle-ci. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci est présent avant de le laisser au lieu de l'activité.
De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité de l'association.
- Aucun enfant ne pourra quitter prématurément la séance sans la présence de ses parents ou d'un représentant légal.
- A la fin de la séance et en l'absence du représentant légal, les membres de l'association n'étant pas habilités à raccompagner l'enfant, les autorités de gendarmerie seront contactées.

Art 4 - Absence

- La présence de l'enfant aux séances doit être régulière pour suivre au mieux l'évolution de chaque groupe. Toute absence de l'enfant devra être signalée au responsable de l'activité .

Soit par mail hip-hop@alb-bouguenais.fr ou par téléphone auprès de Marie-Laure COLIN TEL 06 60 39 80 21.

- En cas d'absence du mineur non signalée par le responsable légal et/ou d'absence répétitive, l'association prendra les mesures nécessaires.

- L'exclusion définitive de l'amicale et sans remboursement de la cotisation pourra être prononcée en cas de manquement aux règles ci-dessus.

Art 5 - Déroulement des cours

La section hip-hop de l'amicale Laïque **n'assure pas de cours pendant les vacances scolaires et jours fériés.**

En cas d'annulation de cours pour cas de force majeure (indisponibilité de la salle, congé de maladie du professeur ou autre) **aucun remboursement ne sera effectué** et les cours concernés ne seront pas récupérés.

Art 6 - Spectacle de fin d'année

Un gala de danse avec tous les élèves est organisé par l'ALB en fin de saison, réunissant les sections danse, Hip Hop et Girly. Il se déroule au Piano'cktail. L'entrée est payante. La date sera communiquée aux adhérents en début de saison.

Il pourra être annulé si les conditions sanitaires se sont pas garanties .

Art 7 - Communication aux adhérents.

Les informations devant être communiquées par l'ALB seront faites aux adhérents ou représentants légaux par le biais des adresses mails communiquées par les adhérents au moment de l'inscription.

Un site web est mis à la disposition des adhérents ainsi qu'un compte Facebook

www.alb-bouguenais.fr

ALB Amicale Laïque Bouguenais

Je soussigné déclare avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement intérieur et m'engage d'en respecter les règles

A Bouguenais, le

Signature du représentant légal de l'enfant
précédée de la mention « Lu et approuvé »

signature de l'enfant (même mineur)